



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/5/Add.67
27 février 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**NOTE VERBALE DATÉE DU 27 FÉVRIER 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) concernant des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 29 novembre et le 19 décembre 1995, il semble que 16 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera en annexe à la présente note des précisions sur l'itinéraire de ces vols.

Conformément au paragraphe 19 de la résolution 1031 (1995) du Conseil de sécurité, les dispositions de la résolution 816 (1993) ont cessé d'être en vigueur le jour où le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité que le transfert de responsabilités de la FORPRONU à la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR) avait eu lieu, c'est-à-dire le 20 décembre 1995.

Le nombre total de vols considérés comme des violations présumées s'établit à 7 552.

ANNEXE

Informations concernant les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine non autorisés
par la Force de protection des Nations Unies

(29 novembre-19 décembre 1995)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
7537	29 nov.	10 h 45	11 h 12	Le système aéroporté de détection lointaine (AWACS) a établi un contact radar avec un appareil non identifié à 5 kilomètres à l'est de Gornji Vakuf, a perdu ce contact à 45 kilomètres au sud-ouest de Gornji Vakuf et l'a rétabli à 3 kilomètres au sud de Bugonjo. Le signal a disparu à 8 kilomètres au sud-ouest de Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Variable Faible
7538	29 nov.	10 h 46	1 h 55	L'AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié à 20 kilomètres à l'ouest de Mostar, et a perdu le signal à 2 kilomètres au sud de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest Basse Faible
7539	29 nov.	12 h 50	12 h 52	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8 bleu et blanc survolant Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
7540	29 nov.	13 h 45	13 h 57	L'AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié à 5 kilomètres au sud-ouest de Bugonjo et perdu le signal à 45 kilomètres au sud-ouest de cette ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Basse Faible
7541	1er déc.	0 h 34	0 h 34	Un radar de la FORPRONU a établi un contact avec un appareil non identifié à 25 kilomètres au sud-est de Bihać. Cet appareil se dirigeait vers l'est et n'a été observé que pendant quelques secondes. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Inconnue Faible
7542	1er déc.	11 h 08	11 h 16	L'AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié à Posusje et perdu le signal à 10 kilomètres au sud-ouest de cette ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest Inconnue Faible
7543- 7545	7 déc.	11 h 40	11 h 50	Le personnel de la FORPRONU a vu des hélicoptères Mi-8 peints en bleu et blanc survoler Zenica à trois reprises. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
7546	8 déc.	11 h 10	11 h 13	Le personnel de la FORPRONU a observé un avion UTVA-75 qui décrivait des cercles à 12 kilomètres au sud de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
7547	9 déc.	13 h 10	13 h 18	L'AWACS a établi un contact radar avec un avion non identifié à 2 kilomètres au nord de Kiseljak, et perdu le signal à 20 kilomètres au sud-ouest de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Basse Faible
7548	9 déc.	13 h 28	13 h 33	L'AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié à 30 kilomètres à l'ouest de Bugonjo et a perdu le signal à 42 kilomètres à l'ouest de cette ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Ouest Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
7549	11 déc.	9 h 58	10 h 05	L'AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié à 10 kilomètres au nord-est de Banja Luka et a perdu le signal à 2 kilomètres au nord de cette ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Inconnue Faible
7550	11 déc.	16 h 01	16 h 15	L'AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié à 15 kilomètres au nord-est de Posusje et a perdu le signal à 5 kilomètres au sud de cette ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud Basse Faible
7551	16 déc.	10 h 45	10 h 47	Un hélicoptère de la FORPRONU a vu un hélicoptère Mi-8 bleu et blanc survoler Gornji Vakuf du sud au nord. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Basse Faible
7552	16 déc.	11 h 23	11 h 40	L'AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié à 30 kilomètres au sud de Gornji Vakuf et a perdu le signal à 25 kilomètres au sud-est de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible